Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le 29/05/2026
ID : 062-216201327-20260420-ART26_069P-AI

Département du Pas-de-Calais
Canton de DOUVRIN
Commune de BILLY-BERCLAU

Billy-Berclau
Le bien vivre

ARRETE DU MAIRE

2026- 069 P

Arrêté portant désignation des membres représentant la collectivité au Comité Social Territorial

Le Maire de Billy-Berclau,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son titre V du livre II ;

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021, relatif aux Comités Sociaux Territoriaux des Collectivités Territoriales et de leurs établissements ;

Vu la délibération 2026-09-04-06 du Conseil Municipal en date du 9 avril 2026 fixant le nombre de représentant de la collectivité à 4 titulaires et 4 suppléants

ARRETE

Article 1er : Sont désignés en qualité de membres du comité social territorial représentant la collectivité les personnes suivants :

REPRÉSENTANTS TITULAIRES	REPRESENTANTS SUPPLEANTS
Steve BOSSART	LEMATTRE Florence
Didier GRUCHALA	ROUSSEL Caroline
Séverine ROGEZ	Marc TARTAR
Gilles GOUDSMETT	Maryse COSTEUR

Article 2 : Monsieur Steve BOSSART assurera la présidence du Comité Social Territorial

Article 3 : M est désigné en qualité de Vice-Président

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié aux intéressés.

Article 5 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait à Billy-Berclau, le 20 avril 2026.

Le Maire
Steve BOSSART

MAIRIE DE BILLY-BERCLAU 62138